

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4863

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une subvention à l'association Formation et action citoyennes

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Deciaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palēja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4863**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Versement d'une subvention à l'association Formation et action citoyennes**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'est dotée en 2003 d'une charte de la participation qui donne le sens politique et les engagements pris par les élus afin de développer une démocratie plus décentralisée et plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, etc.) de la participation des habitants à la vie de la cité sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de concertation mis en oeuvre depuis l'adoption de la charte.

Afin d'optimiser ces dispositifs et de favoriser le développement d'une véritable culture d'agglomération auprès des habitants, la Communauté urbaine s'appuie notamment sur les acteurs de la société civile organisée de l'agglomération dans le cadre de son Conseil de développement. Elle s'appuie également fortement, avec le soutien des Communes, sur les acteurs locaux (conseils de quartier, comités d'habitants, conseils de développement locaux, associations, etc.).

Un constat est partagé par tous ceux qui sont, à divers titres, investis dans le développement de la participation à la vie démocratique des territoires : les populations les plus exposées à la fracture sociale sont absentes de la plupart des dynamiques de participation. Cette situation est dommageable pour la démocratie. En effet, l'insertion dans la société ne relève pas du seul travail mais aussi de l'expression pleine et entière de la citoyenneté.

A cet effet, Formation et action citoyennes et l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) ont pris l'initiative d'ouvrir un dispositif de formation et de recherche, ayant pour objet d'intervenir pour réduire l'exclusion dans les dispositifs participatifs en mutualisant leurs ressources internes et leurs réseaux.

Les deux associations se sont tournées vers les collectivités locales et l'Université Lyon 2 qui offre une expertise scientifique en sociologie politique, susceptible de porter la méthode d'observation participante nécessaire au dispositif.

Ce programme est soutenu par la région Rhône-Alpes, les villes de Saint Priest, Vaulx en Velin et Villeurbanne, l'Union départementale des Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), le centre social Georges Lévy et le laboratoire Triangle au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Il a pour objectif de rendre les acteurs locaux volontaires et capables d'élargir l'offre de participation en l'ouvrant aux personnes qui en sont notoirement exclues.

La méthode proposée pour mener à bien cette recherche repose sur l'organisation de séminaires poursuivant trois buts :

- une réflexion politique préalable pour établir les fondements politiques et sociaux actuels des notions de participation et d'exclusion,
- un diagnostic partagé sur les causes et les conséquences de la non-participation de personnes exclues dans les dispositifs de démocratie participative,
- des pistes de changement dans la conception de l'idée de participation dans les relations entre acteurs locaux et le développement social participatif dans les territoires.

Considérant la réelle valeur ajoutée de ces recherches aux démarches et réflexions menées par la Communauté urbaine, il est proposé de financer ce programme à hauteur de 3 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Formation et action citoyennes dont le siège est situé 38, quai Arloing à Lyon 9°.

2° - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - Mission concertation - centre de gestion 120 320 - fonction 020 : administration générale - ligne de gestion 023 389 - compte 0657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,